

Réunion du Comité de Parents

Mercredi, le 16 février 2022, à 19 h

Via la plateforme *Teams*

PROCÈS-VERBAL

A une séance ordinaire du Comité de parents, tenue par conférence vidéo via la plateforme TEAMS, le mercredi 16 février 2022 à 19h00 à laquelle sont présents :

1. Véronique Leroux- Présidente (Mgr Charbonneau)	2. Vicky Guindon Pharand (St-Michel G)
3. Catherine Lamarche (LJP)	4. Eric Lépine (Ste-Famille/Aux Trois- Chemins)
5. Emmanuelle Poirier (École Saint- Laurent)	6. Sharron Blais (Saint-Pie X)
7. Krystel Levert (École St-Cœur-de- Marie)	8. Patrick Pilon (St-Jean-de-Brébeuf)

Écoles n'ayant pas de représentant :

- École Adrien Guillaume
- École St-Michel (Montebello)
- École du Ruisseau

Sont aussi présents : M. Daniel Bellemare, Directeur général CSSCV
M. Jasmin Bellavance, Secrétaire général et Dir. du service de
transport
Mme Nadine Nsengiyumva, avocate au Secrétariat général.

Représentants d'école qui étaient absents :

1. Daniel Cooke (Providence /J-M Robert)
2. Kelly-Anne Lauzon (De la Montagne)
3. Hélène-Marie Trudeau-Laroche (Sacré-Cœur P)
4. Robin Pilon (Maria Goretti)
5. Joanie Otto (Aux Quatre-Vents)
6. Josiane Lapointe (Du Sacré-Cœur-G)
7. Janie Morin (Du Boisé)
8. M. Francis St-Jean (ESHG)

VOLET ACCUEIL

1. Mot de bienvenue

Mme Leroux souhaite la bienvenue aux membres, les remercie de leur présence.

2. Constatation du quorum et ouverture de la rencontre

Le quorum est constitué par le nombre de parents présents.

Ouverture de l'assemblée. Il est 19h03.

3. Parole au public

Pas de public

VOLET DÉCISION ET RÉOLUTION

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CP-055 (2021-2022)

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé par Sharron Blais

Il est appuyé par Vicky Guindon Pharand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2021

Seules les personnes qui étaient présentes lors de la réunion du 15 décembre 2021 peuvent proposer et appuyer

RÉSOLUTION CP-056 (2021-2022)

Il est proposé par Éric Lépine

Il est secondé par Sharron Blais

QUE le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Communication au sein du CP

Ça prend un effort collectif de tout le CP pour améliorer non seulement faire passer la communication entre nous les membres avant de pouvoir communiquer avec les autres comités au sein du CSS, avec le CSS. Pour ce faire, commençons par répondre aux courriels qui nous sont adressés afin de pouvoir faire des suivis appropriés et faire avancer certains points discutés au sein des rencontres du CP.

Chacun doit s'y mettre et fournir un effort à ce sujet-là.

7. Canal de transmission des documents du CP aux parents via le CSS – 193.0.1 LIP

193.0.1. À la demande du comité de parents, le centre de services scolaire transmet aux parents tout document que le comité de parents leur adresse.



Le centre de services scolaire transmet également au comité de parents tout document qu'un parent souhaite lui faire parvenir.

C'est donc par le mécanisme de résolution que le CP peut demander l'envoi de documents aux parents de l'école.

Quant aux demandes du CP au CSS, une fois qu'une résolution est prise sur un point, il faut la faire suivre au CSS pour transmission aux parents.

Jasmin a donné un exemple concret.

CP avait acheté des places pour des webinaires. À chaque fois, le CP demandait au CP d'acheminer un courriel à tous les parents

Il a été voté à l'unanimité par le CP que la rencontre du mois de janvier est annulée et que celle de mars est reporté au jeudi, 17 mars 2022.

Tous les points partant du CP, décidé par résolution au sein du CP, transitera par le CSS qui enverra ladite information aux parents concernés.

VOLET INFORMATION

8. Visite FCPQ – 20 avril 2022

Visite d'un membre FCPQ afin de nous soutenir, nous expliquer le rôle à être joué par chaque membre du CP, montrer où trouver les différentes informations, et ce pour une durée de 30 minutes.

9. Comité PRI (PLAN DE RÉUSSITE INDIVIDUALISÉ) et PEVR

Ce serait super d'avoir un PRI pour chaque élève. C'est comme si on avait un PI pour chaque élève puisse avoir un suivi individualisé, et s'il le faut avec les parents. La question a été posé est-il possible de l'insérer dans le PEVR (PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE) qui existe déjà. La FCPQ voudrait pousser jusqu'à la création des comités PRI.

La question reste théorique à ce jour et la réalisation semble être difficile.

Quant à la mise à jour du PEVR, le CSS va commencer à travailler en amont pour la réévaluation du PEVR mais les priorités du MEQ n'arriveront qu'en janvier 2023 et le CSSCV aura à s'ajuster par rapport aux priorités du MEQ, d'autant plus que le PEVR est dû pour juin 2023.

Les membres du CP doivent prendre connaissance du PEVR, ou ses objectifs. Au mois de mars 2022, le rapport annuel du CA fera la reddition de comptes pour montrer où on en est avec l'atteinte des objectifs du PEVR.

10. Résolution du CA quant à la demande d'ajout d'un circuit d'autobus par le CE – École de la Montagne

Jasmin Bellavance, SG et Directeur du Service de Transport scolaire a fait la présentation de cette résolution, en commençant par la mise en contexte.

La situation se passe à l'école de la Montagne, dans le secteur Notre Dame de la Sellette, qui est un secteur rural. Il y a un circuit d'autobus que les parents trouvent très long (1h10 min pour le premier élève qui rentre dans l'autobus).`

Il y a une demande d'ajout d'autobus par le CE de la Montagne pour diviser ce circuit afin de diminuer le temps de transport de ces élèves.

L'analyse du CA doit prendre la situation globale du transport. Nous avons 78 circuits d'autobus mais plus de 160 parcours. En comparant donc le parcours du dit circuit, nous constatons qu'il y a d'autres parcours qui sont plus longs que celui-là.

La réflexion du CA était faite dans une perspective plus globale. Par équité, s'il y a ajout d'un autobus à l'école de la Montagne, il devrait être fait la même chose pour les autres circuits qui sont aussi longs. À peu près douze autres circuits seraient touchés, ce qui générerait une dépense assez importante.

Le financement reçu par le CSS est vraiment destiné à plusieurs départements. Le CSS prend par la suite des décisions quant à l'affectation des différentes sommes reçues. Pour notre CSS, il a été décidé de ne pas utiliser toute la somme reçue en transport. De ce fait, le solde est dirigé là où les besoins sont plus criants notamment pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

La décision du CA a été donc de ne pas rajouter de circuit afin de protéger les sommes allouées aux élèves dits EHDAA.

En même temps, le CA continue à réfléchir à cet égard là et a mis la table sur un chantier qui va être expliqué par M. Daniel Bellemare.

Chantier sur lequel le CA travaille:

- Évaluation des coûts qui pourraient être engendrés si jamais il était décidé de réorganiser les circuits des autobus
- Recherche des sources de financement ailleurs pour les élèves EHDAA

- Évaluations des différents services que le CSS offre, un choix d'un côté demande de couper ailleurs

M. Bellemare a expliqué qu'effectivement notre CSS investit auprès des élèves EHDAA beaucoup plus que ce que le CSS reçoit du MEQ. Pour ce faire, il faut aller chercher ce surplus en coupant ailleurs, dont le transport, en coupant certaines heures un peu partout afin de pouvoir amasser cette somme supplémentaire qui est affectée aux élèves EHDAA.

Comparativement avec les autres CSS de la même taille (soit 19 autres CSS), il se fait que le CSSCV a environ 7.8% d'élèves EHDAA de plus que la moyenne des autres CSS, ce qui représente à peu près 550 élèves EHDAA que les autres CSS de notre taille. Ceci explique un peu le choix d'affectation de certains montants.

Pour ce qui est de la réalité du CSSCV par rapport aux besoins des élèves EHDAA, par exemple nos besoins en termes d'ordinateurs pour fins d'apprentissage, le CSSCV a trois fois plus de besoins que le CSSPO alors que le CSSCV est trois fois moins petite que le CSSPO.

M. Bellemare et M. Bellavance ont répondu aux questions posées par rapport au chantier ainsi que par rapport au transport scolaire.

11. Paroles aux différents comités

a. Fédération des comités des parents du Québec

Samedi dernier, il y a eu un live Facebook par rapport aux capsules Tonif pour aider les parents qui veulent s'engager. Ce sont des petites capsules de 5 à 10 min.

Ces capsules peuvent justement encourager les parents qui veulent participer un peu plus.

La FCPQ devrait nous aider à comprendre les différentes procédures, dont par exemple la procédure de plainte (Direction-CSS-Protecteur de l'élève). Le plaignant peut être accompagné par un membre du CP, l'OPHQ peut être présent comme médiateur.

b. CCSEHDAA

Sous-comité pour la création du dépliant, pour qu'une ébauche soit présentée en avril 2022. Suivi par rapport à différents points qui avaient été soulevés lors des différentes rencontres.

Forum EHDAA, Mme Leroux y était présente et enverra des documents aux membres du CP.

c. CA

- o Calendrier scolaire 2022-2023 a été adopté de manière officielle

- Adoption de l'annulation d'un appel d'offre des travaux qui devaient être faits à St-Jean-de-Brébeuf puisque ça dépassait les coûts annoncés par l'architecte dans la soumission
- Adoption des différentes politiques – Frais de déplacement/ vacances des gestionnaires/..
- Cession d'une partie de leur terrain à l'école Adrien-Guillaume, ce qui permettra l'aménagement de la cour d'école.

d. Comité consultatif sur le transport

Aucune nouvelle

e. Réseaux sociaux

- Toutes les publications faites sur la page Facebook du CP seront publiées, sur demande, à la page Facebook du CSSCV.
- Création de courriel « cscv » pour les membres du CP

La compréhension du besoin de création de ces courriels est pour que les parents puissent communiquer avec le CP.

Après discussion au sein du CP, les membres en ont conclu que les parents peuvent entrer en communication avec le CP via le courriel du comité de parents.

12. Varia

Politique relative à l'inclusion de la diversité de genres

Il faudra la lire et envoyer probablement les questions qu'on a là-dessus afin de permettre à la personne qui viendra la présenter

Repas

Un sondage sera fait pour voir si tout le monde est intéressé à ce que nous organisons un repas à partager puisque le repas de Noël n'a pas pu avoir lieu justement parce qu'on s'y est pris dernière minute.

13. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION CP-057 (2021-2022)

Il est proposé par Sharron Blais la levée de l'assemblée.

Il est secondé par Catherine Lamarche

Il est 20h46.

Mme Véronique Leroux
Présidente

Mme Nadine Nsengiyumva
Avocate au Secrétariat général